MANDEMENT

Pour annoncer la seconde visite du diocèse.

10 MAI 1871.

CHARLES LAROCQUE, par la grâce de Dieu et du St. Siège Apostolique, Evêque de St. Hyacinthe, etc., etc., etc

AU CLERGE ET AUX FIDELES DE NOTRE DIOCESE, SALUT ET BENEDICTION EN NOTRE-SEIGNEUR JESUS-CHRIST.

En la Lettre Pastorale que Nous vous adressions le 30 Juillet 1869, au moment ou Nous Nous préparions à Nous éloigner de vous pour obéir à l'appel du Chef de l'Eglise et Nous rendre au Concile du Vatican, Nous vous avons fait connaitre les joies et les consolations que la bonté de Dieu a daigné Nous ménager, et Nous vous rappelions en même temps les grâces et les bénédictions abondantes versées sur vous, pendant le cours de la Visite Pastorale que Nous Nous étions empressé d'entreprendre, après qu'il eût plu à la Providence Nous confier l'administration du Diocèse, et que Nous venions alors de terminer, après y avoir consacré la belle saison de l'année 1869 elle-même, et des deux années précédentes.

Nous vous le disions dans Notre Mandement en date du 10 mai 1867, par lequel Nous vous annoncions cette visite, N. T. C. F.: visiter son troupeau ou les fidèles confiés à ses soins, est pour un Evêque l'un des plus importants devoirs qui découle de sa charge même de pasteur, et dont les lois spéciales de l'Eglise lui font une rigoureuse obligation, qu'il devrait remplir chaque année s'il était possible. Il est facile de comprendre que vû le climat et la brièveté de la belle saison, vû aussi l'étendue des diocéses en ce pays, il y a impossibilité absolue pour les Evêques de visiter annuellement tout leur diocèse.

Feu l'Illustrissime et Révérendissime Mgr. Jean Charles Prince, premier Evêque de St. Hyacinthe, avait organisé la Visite Pastorale de manière à pouvoir la renouveler tous les trois ans dans chacune des paroisses et missions du diocèse. Nous Nous sommes fait un devoir de Nous conformer pour Notre première visite à l'itinéraire tracé par ce prélat d'heureuse et sainte mémoire ; et malgré que l'expérience Nous ait convaincu que la visite se ferait avec plus d'efficacité, si au lieu de trois l'on y consacrait quatre saisons, Nous entreprenons cependant cette seconde visite avec l'intention de la compléter en trois ans, vû que l'interruption causée l'été dernier par le devoir de notre assistance au Concile, ayant apporté dans l'ordre de la visite le retard d'une année, si selon notre projet auquel Nous ne renonçons pas pour toujours, Nous y avions donné quatre ans, le diocèse se fût trouvé cette fois a n'avoir été complètement visité qu'après cinq années révolues : ce qui eut été beaucoup trop long relativement aux lois de l'Eglise, et surtout beaucoup trop long pour les désirs de Notre cœur et de Notre âme ! Car malgré Notre indignité, Nous osons, N. T. C. F., Nous approprier le langage du grand apôtre, pour vous dire en toute sincérité, que Dieu Nous est témoin combien Nous vous aimons tous dans les entrailles de Jésus-Christ, et que Nous avons un grand désir de vous voir, pour vous faire part de quelques faveurs spirituelles, afin de vous affermir dans le bien et de Nous consoler en même temps avec vous, au moyen de notre foi commune. [Phil. 1, 8, Rom ; 1. 11. 2.]

Et certes, comment ne pas les désirer ces jours de la Visite Pastorale, toujours si féconds en fruits précieux de miséricorde et de salut, qu'il faudrait être aveugle dans l'ordre des choses de la foi pour ne pas apercevoir qu'alors plus qu'en aucune autre circonstance le Divin Sauveur se plait à faire voir l'accomplissement de la promesse qu'il fesait à ses Apôtres d'être avec eux tous les jours jusqu'à la fin des temps ;

[Math. 28, 20] ; ce qui prouve d'ailleurs bien évidemment que l'institution de la Visite Pastorale entre avec une harmonie parfaite dans le plan divin que Notre Seigneur Jésus-Christ a déterminé dans sa divine sagesse pour l'organisation de son Eglise.

C'est cette conviction, ou plutôt cette foi qui Nous anime N. T. C. F., et Nous fait entreprendre avec un véritable bonheur le travail de vous aller visiter tous successivement pour la seconde fois : et si les quatre années qui se sont écoulées depuis que Nous avons goûté la consolation de Nous trouver au milieu de vous, et de vous faire entendre Notre voix de pasteur et de père de vos âmes, Nous ont enlevé une partie de notre vigueur et de nos forces, elles n'ont en rien diminué la tendresse et l'affection dont Nous Nous sentons rempli pour vous, parceque vous êtes et Nos brebis et Nos enfans dans l'ordre de la Foi ; ni ralenti le zèle dont il Nous semble permis de vous affirmer avec sincérité que Nous brûlons pour le salut de vous tous ! ! Car Dieu Nous est assez bon et assez miséricordieux pour Nous rappeler sans cesse votre mémoire et votre souvenir dans toutes nos prières, [Rom. 1,9,10] et pour Nous entretenir continuellement dans la pensée que vous devez être l'unique objet de toutes nos préoccupations, si Nous voulons n'être pas tout à fait étranger au caractère et à la sollicitude du bon pasteur, qui doit donner sa vie pour ses brebis en la leur sacrifiant au moins dans le travail, et qu'il devrait même être prêt à la leur immoler dans son sang. Hélas, il faut bien Nous l'avouer : Nous sommes tout à fait indigne de l'occasion et de la grâce qui Nous ouvriraient la porte du Ciel par le martyre : mais Nous osons espérer avoir quelque droit de dire comme le célèbre et saint Evêque de Tours, que Nous ne refusons point de travailler au bien des âmes qui Nous sont confiées selon qu'il peut être réglé et ordonné par les desseins et la volonté de Dieu.

Tels sont, N. T. C. F., les sentiments que Dieu par sa grâce daigne entretenir dans Notre cœur et dans Notre âme à l'égard de la portion du troupeau de Jésus-Christ, confiée à Nos soins ; et telles sont les dispositions avec lesquelles Nous Nous proposons de visiter encore une fois Nos chères et bien aimées brebis. Ah, que ne Nous est-il donné de les connaître toutes avec un détail qui Nous permette de les distinguer l'une de l'autre, de pouvoir les appeler chacune par son nom, et adresser à chacune le langage qu'elle a droit d'attendre de son premier pasteur ! Qu'il y aurait alors pour Nous de jouissance à encourager et fortifier le juste, auquel Nous dirions avec le Prophète qu'il lui fait bon de marcher dans les sentiers de la justice, qui conduisent sûrement à la pos-

session du bonheur dans le temps, aussi bien que dans l'éternité. *Dicite justo quoniam benè !!!* [Isaie, 3,10] Nos paroles auraient une onction plus grande, pour consoler les affligés, pour réconcilier les malheureux avec les peines et les croix de la vie ; pour persuader les pauvres, que les seules richesses dignes d'ambition et qui portent la félicité avec elles, sont les richesses de l'ordre spirituel, et que leur pauvreté même doit leur être chère, puisqu'elle les rend plus semblables à Jésus-Christ, le divin pauvre, qui leur dit avec amour par la bouche du Prophète Royal, que dès sa jeunesse il a anobli et sanctifié la pauvreté par le travail : *Pauper sum, et in laboribus a juventute meâ !* [Ps 87, 16.] Mais c'est surtout aux pauvres déshérités de la grâce, aux esclaves du péché et du démon, qui sont assis dans les ténèbres, et dorment dans les ombres de la mort éternelle, que Nous ferions entendre notre voix avec plus d'amour et de charité, imitant en cela l'exemple du Divin Sauveur qui parcourant les campagnes et les villes de la Judée, proclamait hautement que c'était surtout les pauvres que le Seigneur l'avait envoyé évangéliser, et qu'il était venu pour appeler à lui non les justes, mais les pécheurs.

Mais si dans la course apostolique que Nous allons entreprendre, il ne peut Nous être donné de parler ainsi à chacun de ses besoins propres et personnels, Nous osons espérer que Dieu étant avec Nous, puisque Nous serons auprès de vous l'envoyé et le représentant de son Divin Fils, il mettra lui-même dans Notre bouche et sur Nos lèvres les paroles destinées à produire dans l'âme de chacun de vous, les fruits de grâce, de salut et de consolation que porte nécessairement avec lui le Ministère Episcopal, lequel selon les enseignements de la foi est réellement le Ministère même de Notre-Seigneur Jésus-Christ, puisque les Evêques sont les véritables successeurs des Apôtres auxquels ce divin Sauveur donnait en les envoyant travailler à la sanctification des âmes, une Mission en tout semblable à celle qu'il avait lui-même reçue de son Père ! (St. Jean, 20, 21.)

Or, N.T.C.F., c'est à vous qu'elle est maintenant envoyée la parole de ce salut ! (Act.13, 26.) Puis donc que le Seigneur lui même vient aujourd'hui en l'humilité de Notre personne vous visiter et parler à vos cœurs, laissez-les s'ouvrir aux douces impressions de la grâce, afin de les empêcher de tomber dans le malheur de l'endurcissement ! (Ps. 94,8.) Et puis, cette parole du salut Nous ne serons pas seul à vous la faire entendre. A l'exmple de Notre-Seigneur qui se fesait précéder par deux de ses disciples ou apôtres dans chaque ville et chaque localité qu'il avait l'intention de visiter, vous aussi, à l'occasion de Notre visite pastorale, vous aurez l'avantage de voir arriver au milieu de vous au moins deux dignes et vénérables prêtres, que Nous avons choisis pour nos collaborateurs dans l'accom-

plissement de cette grande œuvre et de cet important devoir, qui joignant leur zèle au nôtre et à celui du pasteur plein de dévouement, que sous le titre de Curé ou de Missionnaire l'Eglise a établi au milieu de vous pour vous diriger et vous, conduire journellement dans les voies du salut, à la place de votre premier et seul pasteur proprement dit, se mettront tout entiers à votre service pour seconder votre fidélité et votre empressement à recueillir les bénédictions et les grâces de choix, que la bonté de Dieu ne manque jamais de verser sur le peuple chrétien, qui voit arriver vers lui son Evêque, en disant avec foi : *béni soit celui qui vient à Nous au nom du Seigneur* ! Et c'est ainsi, N. T. C. F., que le diocèse tout entier a accueilli Notre première visite. Rien n'est survenu qui puisse Nous faire craindre en vous un changement de dispositions depuis que Nous eûmes la consolation de vous voir en l'occasion de cette visite vous presser autour de Notre humble personne avec les sentimens d'une foi et d'une piété assez vive, d'un respect assez profond, pour que souvent Nous en ayons été touché et attendri jusqu'aux larmes !

Et afin que Pasteur et troupeau, nous puissions encore une fois dans un épanchement mutuel d'amour, de charité et de dévoûment, chanter et bénir dans notre foi commune les miséricordes infinies du Dieu bon, Nous vous exhortons, N. T. C. F., à faire monter vers le ciel les supplications d'une fervente prière pour appeler sur vous-mêmes d'abord, l'onction d'une grâce abondante qui vous prépare à ne recevoir pas en vain la visite du Seigneur, et sur Nous ensuite, pour que Nous soyons autant qu'il peut être possible à une faible humanité, le digne et fidèle représentant de celui au nom et en l'autorité duquel Nous irons vous visiter, de sorte que ni de votre côté ni du nôtre il ne se trouve aucun obstacle qui puisse empêcher les précieux résultats que Nous en attendons pour la sanctification de vos âmes. Et afin que Dieu daigne la bénir et lui faire porter plus sûrement ses fruits, nous la ferons avec une entière conformité aux intentions et à la volonté de l'Eglise, qui en même temps qu'elle Nous en impose l'obligation, Nous indique en quoi elle doit surtout consister.

En conséquence, N. T. C. F. Nous vous avertissons que pendant cette visite comme pendant la première Nous Nous occuperons de tout ce qui peut tenir à vos intérêts spirituels, et même à l'état et aux intérêts matériels de votre paroisse ou mission considérée comme communauté religieuse.

Et à ces fins, 1o. Nous Nous enquerrons bien particulièrement auprès de Monsieur votre Curé ou Missionnaire, de la manière dont vous remplissez vos devoirs religieux ; 2o. Nous rechercherons s'il y a parmi vous des désordres publics, qui puissent être un scandale pour la foi et les mœurs ; 3o. Nous Nous efforcerons de faciliter aux pauvres pécheurs les moyens de rentrer en paix avec Dieu, en les faisant participer à la grâce des Sacrements, que Nous serons heureux de leur administrer par Nous-même, ou par les prêtres qui nous accompagneront en cette visite, s'ils s'y préparent par de dignes fruits de pénitence ; 4o. Nous profiterons de l'occasion de cette visite, pour administrer le Sacrement de Confirmation à ceux qui ne l'auront point encore reçu, et qui devront s'y préparer avec d'autant plus de foi et de piété, qu'il confère des grâces plus spéciales, et qu'on ne le reçoit qu'une fois en sa vie ; 5o. Nous ferons aussi une visite à votre cimetière, cette partie de votre paroisse habitée par les morts, et qui finira par être la demeure de tous les vivants. Vous vous empresserez sans doute de venir le visiter avec Nous, pour y prier pour ces parents, ces amis, et toutes ces personnes qui vous furent si chères, et à côté desquelles vous vous coucherez bientôt, pour attendre dans votre tombe le réveil du dernier jour. Il peut même se faire que ce soit par là que Nous commencions Notre visite, afin que la méditation de la mort vous dispose à recevoir plus efficacement les grâces que Nous vous porterons au nom et par les mérites de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Passant du spirituel au matériel, Nous examinerons ensuite si vous entretenez avec zèle la Maison du Seigneur et tout ce qui sert au culte divin. Nous verrons pareillement si votre presbytère et ses dépendances, et tout ce qui constitue votre établissement paroissial, sont dans un ordre et un état convenable. Et en entrant dans tous ces détails, Nous ne ferons que Nous conformer à ce que l'Eglise prescrit aux Evêques dans son Pontifical, à l'article qui traite de la visite des paroisses.

Pour garder l'ordre suivi jusqu'ici pour la visite pastorale, Nous visiterons cette année les paroisses et Missions du diocèse, situées dans les cantons ou townships de l'Est, d'après l'itinéraire indiqué à la suite du présent Mandement. Et selon l'usage, Nous adresserons en temps opportun à Messieurs les Curés ou Missionnaires des lieux que Nous n'aurons point visités cette année, avis ou information du temps où il Nous sera donné de pouvoir y aller remplir ce doux et consolant devoir.

Et selon l'exhortation que Nous vous adressions en vous annonçant notre première visite, N. T. C. F, en attendant qu'il plaise à Dieu Nous accorder la consolation de Nous trouver au milieu de vous, travaillez à vous rendre dignes de votre vocation à la foi, vous souvenant que pour être sauvés, il ne suffit pas de croire à la vérité de l'Evangile ; mais qu'il faut encore pratiquer ses divins enseignements ; fuir le mal, faire le bien, obéir à tous les commandements de Dieu et de la Sainte Eglise, s'aimer les uns les autres comme étant tous frères en Dieu le Père et en Notre Seigneur Jésus-Christ ; se porter mutuellement secours dans les besoins et les afflictions de la vie ; épancher souvent son âme dans la prière ; la nourrir et la fortifier par un saint et fréquent usage des Sacrements ; et assurer sa persévérance, en s'abandonnant avec confiance et amour à la toute-puissante protection de Marie ! ! Vivre ainsi sur la terre dans les saintes pratiques de la foi et de la justice, c'est se préparer à vivre au ciel de la vie de la gloire et du bonheur éternel. Nous terminons en souhaitant que le Dieu de la paix soit avec vous tous ; et que cette divine paix, qui surpasse tout sentiment, garde vos cœurs et vos esprits en Jésus-Christ. *Et pax Dei, quæ exuperat omnem sensum, custodiat corda vestra et intelligentias vestras in Christo Jesu.*

A ces causes, le Saint Nom de Dieu invoqué, Nous avons statué, réglé et ordonné, statuons, réglons et ordonnons ce qui suit :

1o. Environ une demi heure après Notre arrivée dans la paroisse que Nous visiterons, Nous ferons notre entrée à l'Eglise en la manière prescrite dans le rituel : puis, après une courte exhortation, Nous donnerons la Bénédiction du St. Sacrement.

2o. Pour attirer les bénédictions de Dieu sur les travaux de la visite pastorale, Mr. le Curé récitera, à l'issue de la Grand' Messe du Dimanche, cinq *Pater* et cinq *Ave* depuis la réception du présent Mandement jusqu'à Notre arrivée dans la paroisse. (Ceci doit s'entendre de ceux qui recevront cette année la Visite.)

3o. Nous ferons dans le temps qui Nous sera le plus commode, la visite du tabernacle, des ornements et des fonts baptismaux, ainsi que l'examen des comptes de la fabrique, que les Marguilliers tiendront prêts à Nous être présentés. M. le Curé pourvoira aussi à ce qu'un inventaire du linge et des ornements de l'Eglise soit dressé, aussi bien qu'un tableau des Indulgences et Messes de fondation, s'il y en a. Nous

rechercherons particulièrement si les Ordonnances données par Nos Seigneurs les Evêques dans les visites précédentes ont été exécutées.

4o. MM. les Curés auront soin de préparer par de fréquents catéchismes ceux qui se disposent à la Confirmation, et de conserver les billets qui renferment les noms des confirmés, pour les inscrire ensuite dans les registres de la paroisse.

5o. Les Confesseurs nommés pour la Visite auront, tant qu'elle durera, le pouvoir d'absoudre des censures et cas réservés, et les facultés les plus amples pour la réconciliation des pénitents.

6o. Par un Indult Papal, tous les Fidèles qui, s'étant confessés avec une véritable contrition, communieront pendant la Visite, et prieront pour les nécessités de l'Eglise suivant l'intention du Souverain Pontife, gagneront une Indulgence plénière.

7o. Voulant favoriser, autant qu'il est en Nous, la dévotion des Fidèles envers la Ste. Vierge, Nous Nous ferons un devoir d'appliquer, chaque jour de la Visite, les Indulgences aux Croix, Chapelets et Médailles qui nous seront présentés.

8o. Chaque Paroisse ou Mission, après que Nous l'aurons visitée, fournira à Nous et aux personnes de Notre suite les voitures nécessaires pour Nous transporter dans la paroisse voisine, et l'on verra à ce que ces voitures ne soient pas trop fatigantes.

9o. Nous terminerons la visite par le Salut ou la Bénédiction du Saint Sacrement.

Sera le présent Mandement lu et publié au prône de la messe paroissiale, dans toutes les Paroisses ou Missions du Diocèse, le premier dimanche après sa réception.

Donné à St. Hyacinthe sous Notre seing et sceau et le contre seing de Notre Secrétaire le dix Mai mil huit cent soixante onze.

† C. EVEQUE DE ST. HYACINTHE.

Par Monseigneur,

L. Z. MOREAU, PRETRE SECRETAIRE.